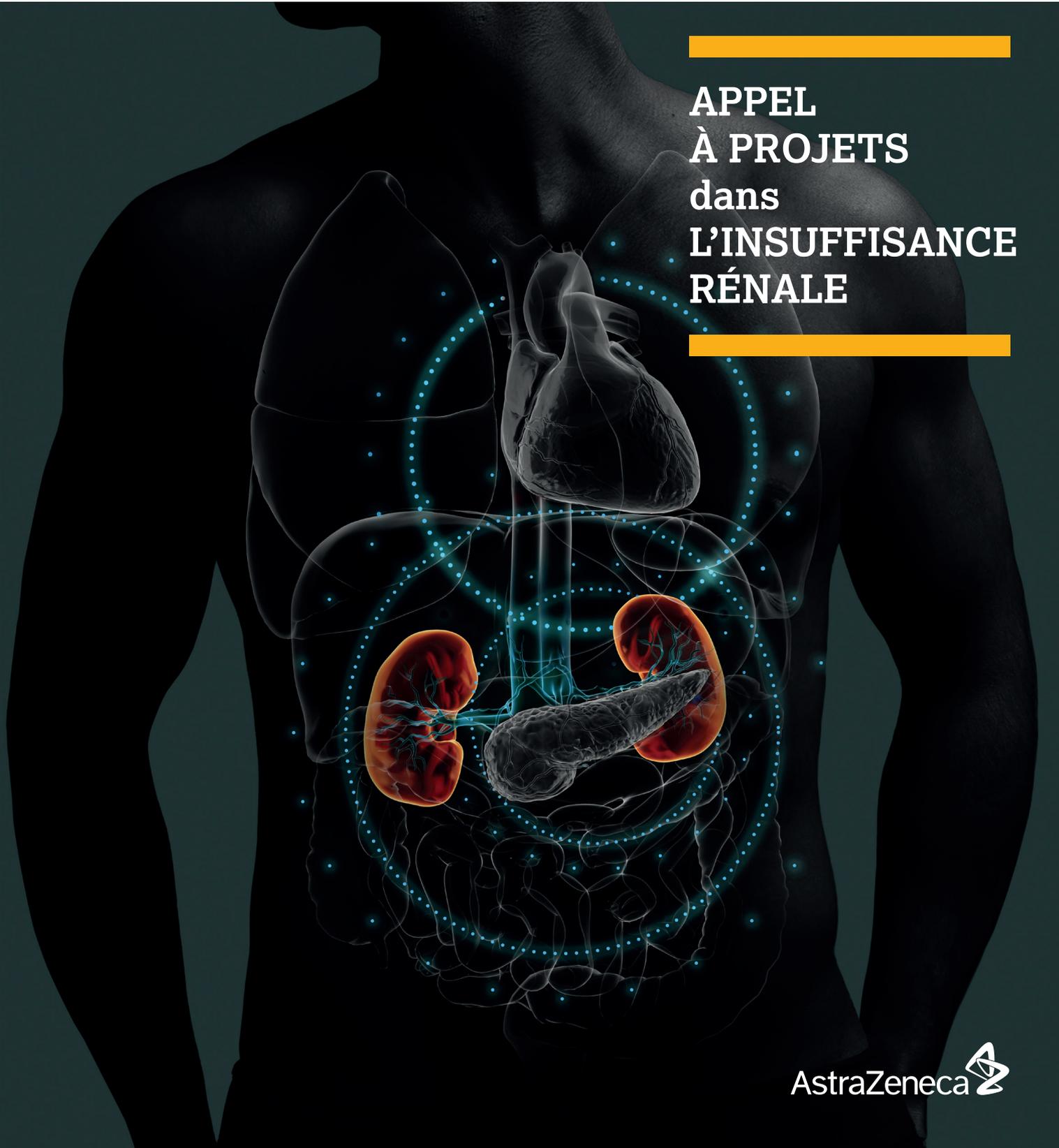
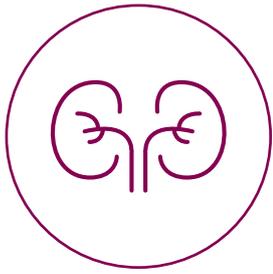


aven'IR

Donnons du souffle à vos idées
sur le parcours du patient **INSUFFISANT RÉNAL**



APPEL
À PROJETS
dans
L'INSUFFISANCE
RÉNALE



L'INSUFFISANCE RÉNALE

Dépistage, diagnostic précoce
et prise en charge multidisciplinaire :
des enjeux de santé publique multiples !

La maladie rénale chronique (MRC) touche une personne sur 10. En France, elle concerne près de 3 millions de personnes.¹ On parle communément «d'insuffisance rénale» à partir d'un stade modéré de la maladie rénale chronique, caractérisé par un débit de filtration glomérulaire (DFGe) inférieur à 60 mL/min/1,73 m². Elle est définie, indépendamment de sa cause, par la présence, pendant plus de 3 mois, de marqueurs d'atteinte rénale* ou d'une baisse du débit de filtration glomérulaire estimé (DFG estimé) au-dessous de 60 mL/min/1,73 m².²

La maladie rénale chronique est une pathologie qui peut rester longtemps silencieuse et est fortement sous-diagnostiquée. Le dépistage systématique des personnes à risque (notamment diabétiques ou hypertendues), accompagné d'un diagnostic et d'une prise en charge précoce, permettent de ralentir la progression de la maladie vers une insuffisance rénale terminale.³

L'évolution de la MRC vers une IR chronique terminale implique un traitement de suppléance tel que la dialyse ou la greffe.² Les conséquences sont particulièrement élevées en termes de morbi-mortalité, d'impact sur la qualité de vie du patient (1 mois/an en séance de dialyse) et de coût pour la société (5 milliards d'euros d'ici 2025).^{4,5}

La prise en charge précoce et globale de la MRC est cruciale pour préserver plus longtemps le capital rénal des patients et améliorer leurs chances.³

Faites-vous connaître et candidatez dès aujourd'hui pour améliorer le parcours de soin des patients et prévenir l'insuffisance rénale !

* albuminurie, hématurie, leucocyturie, ou anomalies morphologiques ou histologiques, ou marqueurs de dysfonction tubulaire, persistant plus de 3 mois (deux ou trois examens consécutifs).

1- Vasmant D. Maladie rénale chronique : prévention des risques de iatrogénies médicamenteuses et dépistage de la maladie. *Néphrologie & Thérapeutique* 2019 ; 15 : 465-467.

2- KDIGO 2012 - Official Journal of the International Society of Nephrology - *Kidney International Supplements*. 2012.

3- Martin P-Y, Burnier M. L'importance de la détection précoce de l'insuffisance rénale chronique. *Revue Médicale Suisse* 2009 ; 435-436. www.revmed.ch.

4- HAS. Dialyse péritonéale et hémodialyse : informations comparatives. 2017.

5- HAS, Agence de la biomédecine. Évaluation médico-économique des stratégies de prise en charge de l'insuffisance rénale chronique terminale en France. 2014.

aven'IR

Donnons du souffle à vos idées
sur le parcours du patient **INSUFFISANT RÉNAL**

Objectif de l'appel à projets aven'IR

L'appel à projets aven'IR a pour objectif de **soutenir des initiatives* innovantes** qui présenteront un intérêt majeur dans **l'amélioration de la prise en charge précoce et du parcours de soins des patients atteints de maladie rénale chronique** sur l'un des thèmes suivants, afin de prévenir l'insuffisance rénale :

- Sensibilisation et prévention
- Diagnostic précoce et suivi des patients
- Identification des populations à risque et dépistage
- Coordination du parcours de soins

** Les projets ne peuvent pas entrer dans le cadre d'ESR ou études cliniques.*

Principe de l'appel à projets aven'IR

Parmi les projets présentés, AstraZeneca soutiendra jusqu'à **8 projets** qui présenteront un intérêt majeur dans un ou plusieurs des thèmes définis, et qui auront été **sélectionnés par les membres du jury multidisciplinaire (professionnels de santé et représentants d'associations de patients)**.

Le soutien d'AstraZeneca aidera au **développement et à la mise en place des projets lauréats** :

- Jusqu'à 7 projets pourront être soutenus à hauteur de 10 000 €
- **Le projet coup de coeur du jury sera soutenu à hauteur de 15 000 €**

Qui peut participer ?

La participation à l'appel à projets aven'IR est ouverte aux :

- Établissements de santé
- Associations de professionnels de santé
- Associations de patients

Comment participer ?

Les candidats souhaitant participer à l'appel à projets aven'IR doivent soumettre leur dossier de candidature dûment rempli et en français :

- En ligne *via* le lien suivant :

<https://www.astrazeneca.fr/Innovation/avenir.html>



Mode de sélection

Le comité de sélection AstraZeneca en charge de l'appel à projets vérifiera la conformité des dossiers avant de les transmettre aux membres du jury.

Les projets retenus seront ensuite examinés par un **jury composé d'experts reconnus pour leurs compétences dans le domaine de la maladie rénale chronique, avec un accent sur le dépistage et la prise en charge précoce**. Ce jury évaluera les candidatures et pourra sélectionner jusqu'à 8 dossiers incluant un projet coup de cœur.

La composition du jury sera mise en ligne et disponible sur le site :

<https://www.astrazeneca.fr/Innovation/avenir.html>

Critère de sélection

Le projet présenté devra répondre aux principaux critères suivants :

- Impact et pertinence
- Maturité et facilité d'implantation
- Solidité et durabilité
- Caractère innovant et originalité

Calendrier de l'appel à projets aven'IR

30 avril 2022



Date limite de réception des dossiers

mai 2022



Annnonce des projets retenus *

mai 2022



Examen des dossiers par le jury

juin 2022



Annnonce des lauréats

* Les porteurs des projets retenus seront contactés et guidés dans les étapes à suivre.

aven'IR

Donnons du souffle à vos idées
sur le parcours du patient **INSUFFISANT RÉNAL**

Contact :

avenir@astrazeneca.com

- Règlement de l'appel à projet aven'IR et formulaire de candidature disponibles sur le site :

<https://www.astrazeneca.fr/Innovation/avenir.html>

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à AstraZeneca France, société appartenant au groupe AstraZeneca. Les informations recueillies ont notamment pour finalité de nous permettre de gérer nos relations dans le cadre d'opérations promotionnelles ou non promotionnelles.

AstraZeneca a désigné un délégué à la protection des données (« DPO ») que vous pouvez contacter par courrier électronique à privacy@astrazeneca.com, ou par courrier postal à Chief Privacy Officer, AstraZeneca, Academy House, 136 Hills Road, Cambridge CB2 8PA, en cas de questions.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données personnelles ou une limitation du traitement. Vous pouvez exercer les droits énoncés ci-dessous et vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : <http://subjectrequest.astrazeneca.com>.

Pour de plus amples informations sur l'utilisation et la conservation de vos données à caractère personnel, nous vous invitons à prendre connaissance de la version complète de notre notice d'information relative à la protection des données personnelles disponible sur le site Internet suivant : <https://www.globalprivacy.astrazeneca.com/fr>.

Laboratoire AstraZeneca, 31 place des Corolles 92400 Courbevoie – Société par actions simplifiées au capital de 61 143 640€ R.C.S. Nanterre 6 500 291 975

AstraZeneca